

Compte rendu Conseil d'école du 8 novembre 2019

Installation du Conseil d'Ecole

• **Présentation des participants**

Présents :

-la mairie : Madame MAALEM

-les parents élus API: M.Beltran, Mme Berthier, Mme Freyssinet, M.Giner, Mme Gonzales, Mme Gradon, Mme Huot-Royer, Mme Labbé, M.Mora

-les enseignants : Mme Alquier-Bouffard, Mme Armaing, Mme Bouscary, Mme Colès, Mme Ginibre, M.Glasman, Mme Lacroix, Mme Javerzac, Mme L'Hermite, M.Patron, Mme Payan, Mme Petitprez, Mme Rabion, Mme Rouvel, Mme Saure, M.Segalas / Enseignante ELCO : Mme Mekhatria

Excusés :

-Madame Lacourthiade, inspectrice de l'Education nationale

-Mme Clouscard, adjointe déléguée à l'Education

-Mme Diouboussegue, directrice Alae

-les parents élus API : Mme Do Van, ????

-Enseignants : M.Fracchia (enseignant remplaçant UPE2A), Mme Puech, Mme Richou / les membres du Rased : Mme Pillon (psychologue scolaire), Mme Dupouy et Mme Baritaud

• **Compétences et règles de fonctionnement du conseil d'école (document 1)**

Document extrait du Règlement type départemental de la Haute-Garonne

Question API : « Point sur la composition du conseil d'école : certains acteurs cités ne sont jamais présents (Rased, DDEN) L'API souhaiterait que cela soit le cas au minimum sur un conseil par an afin de pouvoir échanger avec eux. »

Rased : au vu du secteur couvert par les membres du Rased et du nombre d'écoles, il leur est impossible d'assister à tous les conseils d'école.

• **Bilan de la commission électorale**

Résultats des élections du 11 octobre 2019:

Nombre de votants inscrits : 553

Nombre de votants : 293

Suffrages exprimés : 95 blancs donc 232 suffrages exprimés

Taux de participation : 52,98%

avec 15 classes donc 15 sièges à pourvoir : 1 liste donc 15 sièges pour l'API

A noter que des enveloppes sont malheureusement arrivées après le dépouillement.

La directrice remercie les membres de l'API qui ont assisté à la commission électorale, les parents qui ont aidé à la mise sous pli et ceux qui étaient présents à la tenue du bureau et au dépouillement.

L'API remercie l'école pour avoir fait les photocopies manquantes.

Vie scolaire / Bilan de la rentrée scolaire

➤ Bilan de la rentrée scolaire :

Une rentrée calme et en musique dans l'après-midi : dans la cour de cycle 2, un temps de partage musical réunissant tous les élèves et les adultes de l'école avec le chant « *Rallumeurs d'étoile* »

➤ les effectifs et organisation des classes (document 2 actualisé)

Depuis la rentrée: 10 inscriptions et 4 radiations

	Au 02 septembre 2019	Au 12 octobre 2019	Au 08/11/2019
CP	63	65	65
CE1	68	68	69
CE2	67	67	67
CM1	61	63	63
CM2	78	78	78
Total	337 élèves 14 classes + dispositif UPE2A	341 élèves 14 classes + dispositif UPE2A	342 élèves
UPE2A	10 élèves	14 élèves	14 élèves
<i>UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants</i>			
<i>ELCO : 16 élèves inscrits au 08/11/2019 ELCO : Enseignements de Langue et Culture d'Origine Cours d'arabe le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30 par Mme Mekhatria / début des cours le mercredi 2 octobre 2019. Les ELCO sont des activités d'enseignement à part entière assurées, dans le cadre d'une coopération bilatérale, par des enseignants étrangers ou d'origine étrangère mis à disposition par leur gouvernement. En tant qu'activités d'enseignement, les ELCO sont soumis aux principes fondamentaux du service public de l'éducation : laïcité, gratuité et neutralité.</i>			

Les intervenants :

-en EPS : Lysiane, Clémence et Luc

-une intervenante en langue (Gopika) présente sur l'école jusqu'en avril 2020 chaque lundi (elle intervient sur deux écoles de Toulouse et à Hélène Boucher / co-intervention avec l'enseignant de la classe)

- Autres personnes présents dans l'école : 6 AVS/AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap)

-pas d'intervenant en BCD, d'où difficulté de l'école pour faire vivre la BCD sur temps scolaire malgré deux entretiens avec service civique (un premier volontaire n'a pas donné suite sur l'école/ le recrutement du second volontaire en service civique n'a pu aboutir pour des raisons budgétaires).

Sécurité

Tous les exercices sécurité sont faits avec l'école maternelle / Invitation pour ces exercices aux parents élus , un membre de la tranquillité publique, la référente scolaire police.

Exercice évacuation incendie : le jeudi 19 septembre matin : simulation feu dans préfa maternelle / déclenchement à la maternelle depuis bâtiment principal et préfa maternelle

Exercice PPMS Intrusion : le jeudi 10 octobre matin / scénario : intrusion depuis plateau sportif et déplacement vers l'élémentaire / pour les classes : se cacher, se barricader dans les classes (rester en silence) Déclenchement de l'alerte depuis l'élémentaire par la directrice , appel téléphonique à la maternelle et préfa côté cycle 3.

Les élèves sont informés et préparés à ces exercices (feu, PPMS), les procédures sont rappelées dans chaque classe.

Le jour du PPMS, l'après-midi, les élèves ont alerté sur le fait qu'un véhicule tournait dans le quartier / la tranquillité publique a été appelée : il s'agissait d'une personne apprenant à conduire.

Questions API :

- « *Quid d'exercices incendie et PPMS lors des temps ALAE ? Le personnel est-il formé ?* »

Réponse : l'école et l'ALAE travaillent avec les mêmes procédures et en concertation.

La mairie propose aux parents de se tourner vers la directrice de l'Alae ; les formations sont les mêmes pour tous, les référents doivent être formés et tous les animateurs sont sensibilisés et savent comment réagir.

Les parents demandent des exercices de sécurité hors moments de classe.

- « *Incivilités et violence : L'API affirme son soutien à l'équipe enseignante et de direction concernant les cas de violence et d'incivilité dont ils ont à faire face régulièrement.*

De nombreux parents (témoins ou victimes de ces violences) ont contacté l'API. L'API conseille aux parents de toujours se rapprocher de la directrice et des enseignants, les premiers interlocuteurs.

L'API propose son aide à l'école pour monter des actions sur ces sujets (exemple se rapprocher de structure comme le Centre de ressource de la non-violence).

Quelle est la position de la mairie sur ces problèmes ? Si des projets sont montés, peuvent-ils recevoir un soutien logistique et financier de la mairie ? »

Rencontre parents API + écoles maternelle et élémentaire + Alae élémentaire et maternelle le mercredi 16 octobre : « incivilités » et réflexion commune.

La directrice de l'école pointe que des incivilités extérieures à l'école entrent dans l'école. La sécurité est la priorité de l'équipe enseignante.

Sur l'école, poursuite du travail concernant gestion des émotions, la gestion des conflits sur temps (« les messages clairs »).

Une association sur harcèlement doit intervenir à l'école (suite du projet de l'an passé).

Il y a quelques années une formation avec le CRNV avait eu lieu auprès des enseignants sur le "Langage clair" et la médiation.

La mairie : des actions sont faites en partenariat avec l'Alae.

Si une aide ou un financement est nécessaire, la mairie attend de recevoir les projets concrets avant de se prononcer. Elle précise qu'il y a un référent de la police nationale rattaché aux écoles.

L'Alae est très impliqué et va développer des projets sur ces thèmes, suite au nouveau PEDT : espace de médiation / espace d'expression avec théâtre danse chant / les médiateurs (enfants-médiateurs (encadrés par un animateur).

➤ **Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)**

Comme l'an passé, les APC ont lieu les mardis et jeudis de 11h30 à 12h depuis la mi-sept. Les APC se déroulant en dehors des 24h du temps scolaire obligatoire, nécessitent l'accord des familles est obligatoire.

➤ **RASED : Réseau d'Aides Spécialisées pour les Elèves en Difficultés**

Document distribué : présentation du RASED de la circonscription + le pôle ressource de circonscription

➤ **Stages de réussite**

Ces stages sont proposés aux élèves de CM1 et CM2, élèves identifiés par les enseignants, et qui présentent des difficultés en français et en maths.

Cet été, ces stages ont eu lieu à l'école Hélène Boucher

- du 08 au 12 juillet : 20 élèves inscrits : 9 CM2 + 11 CM1

- du 26 au 29 août : 19 élèves inscrits : 8 CM1 + 11 CM2

➤ **Coopérative scolaire**

Bilan présenté par Maïté Javerzac, trésorière (coopérative scolaire affiliée à l'OCCE)

Explication du document joint

Question API : 1) Point sur les projets API pour la coopérative scolaire

La coopérative participe à hauteur de 25 % sur les projets.

Remerciements de l'école à l'API pour les différents dons (Vide grenier, action Terracycle)



Bilan approuvé par le conseil d'école

Règlement intérieur 2019-2020

Document 3 : présentation modification concernant le vote des élections des parents



Vote du RI : le règlement intérieur est validé par le conseil d'école

La directrice précise que le règlement intérieur peut être travaillé en concertation avec les parents élus (le mieux étant de prévoir cela en début ou fin d'année scolaire pour voter les modifications lors du premier conseil d'école).

Projets d'école pour l'année 2018/2019

Rappel du projet d'école 2019/2020 (voir au dos document 2)

Projets en rapport avec le projet d'école 2018/2022 intitulé « *LANGUES, CULTURES et CITOYENNETE* ».

➤ **Projets des classes, activités culturelles et sportives de l'école, les sorties pédagogiques**

Les projets classes : expliqués par les enseignants aux parents lors de la réunion de rentrée

Cette année : toutes les classes inscrites au dispositif *Ecole et Cinéma*.

- CP : sortie à la Piste Candi (sécurité routière) ; Ecole et Cinéma ; Atelier au Pavillon Blanc ; Classes découvertes (Berlats) en avril.
- CE1 : Piste Candi (sécurité routière) ; 2 classes feront 1 nuit sous tente à Bouconne en juin ; Spectacle ; Atelier au Pavillon Blanc ; Ecole et Cinéma ; Concert ; 2 classes partent en Classe découverte (Berlats) début mai ; CE1B ateliers sur la culture urbaine ; CE1C Festival BD.
- CE2 : Ecole et Cinéma ; Spectacle ; Atelier au Pavillon Blanc ; Musée de l'école à St Clar ; Projet 2 jours d'équitation (poney) en juin.
- CE2/CM1 : Concert « Jeunesse Musicale France » ; Musée Fondation Bemberg à Toulouse ; Ecole et Cinéma.
- CM1A : Concert ; Ecole et Cinéma ; 1 journée à la cité de l'espace ; fin d'année une sortie avec les CM2C projet en cours de construction.
- CM1B : Concert ; Match d'impro dans le cadre du festival BD ; Sortie dans le cadre de la semaine des Droits des enfants « Enfants d'ici et d'ailleurs » ; Ecole et Cinéma ; « S'attabler » ? ; Sortie de fin d'année pas encore fixée ; Spectacle de Danse dans le cadre de « Danse à l'école » en attente de réponse.
- CM2B : Ecole et Cinéma ; Sortie dans le cadre de la semaine des Droits des Enfants « Enfants d'ici et d'ailleurs » ; Projet avec l'UP2A autour de la danse et du théâtre + sortie au centre de chorégraphie pour voir un spectacle, ce projet sera un fil conducteur tout au long de l'année ; Projet autour d'internet ; une sortie en fin d'année non encore définie
- CM2C : Match d'impro dans le cadre du festival BD ; Sortie dans le cadre de la semaine des Droits des enfants « Enfants d'ici et d'ailleurs » ; Ecole et Cinéma ; journée à la cité de l'espace ; fin d'année une sortie avec les CM2C projet en cours de construction.

En fin de pause méridienne et temps début de classe : toutes les classes et ALAE : « Chut on lit ! »

Question API concernant les concerts CLASSISCO?

Réponse : Non, l'école ne participe pas. C'est la dernière année de Classisco.

La directrice remercie la mairie de son implication et son aide pour les gros projets mais fait remarquer que le montant des sommes allouées par la mairie ne soit connu que vers mars/avril alors que les projets sont déjà commencés ou établis .

Question API : Face à la récente actualité dans les médias, certaines mamans ont demandé à l'API si l'école les empêcheraient de venir accompagner lors des sorties du fait qu'elles portent le voile.

Réponse : les parents sont des accompagnateurs et non pas salariés de l'éducation nationale, il n'y a donc pas de problème.

➤ **Le conseil d'élèves** *axe 3 du projet d'école citoyenneté et cultures*

Les réunions du Conseil d'Elèves ont repris. On y discute de la vie de l'école et de tout ce qui peut être mis en place pour l'améliorer la vie à l'école. Poursuite du travail mené l'an passé

➤ **Avis du conseil d'école sur les différentes activités présentées : projets approuvés .**

Le conseil d'école donne un avis favorable aux différentes activités présentées.

Mairie / ALAE

➤ **Les travaux effectués durant l'été et depuis la rentrée**

-pas de très gros travaux, des travaux d'entretien

bac à sable enlevé (zone gazon) / barrière installée le long du chemin qui a été élargi / grillages mis pour les poules aux portails et sur les grilles retirer / mesure de l'air en septembre (toujours par de résultats communiqués à ce jour)

Question API : *Demande de traçage de jeux au sol dans la cour des CM*

Réponse école : cela passe par le conseil des enfants, selon les demandes des élèves.

Mme Maalem : c'est un budget conséquent, il faut le prévoir en avance. Le budget de la mairie est voté en avril 2020.

API : *Demande de rideaux pour les classes CM qui sont dans les préfabriqués*

Pas de gros travaux faits cet été / Sol d'un préfabriqué ALAE refait.

Question API : *Quand pourrons-nous avoir un calendrier et un projet pour une vraie rénovation / reconstruction du groupe scolaire ?*

Réponses mairie : le diagnostic fait il y a quelques années ne montre rien de dangereux dans l'école. Pas de rénovation prévue sur Hélène Boucher. Un nouveau groupe scolaire va être construit aux Marots (école Simone Veil). Ensuite un équilibre doit être trouvé sur la répartition des enfants à travers les écoles.

L'API regrette qu'il n'y est toujours pas de proposition pour le groupe scolaire Hélène Boucher alors qu'il y a presque 50 % des classes dans de vieux algecos. Quelle est la date de péremption de ces modulaires ? De plus, le diagnostic évoqué contenait beaucoup de points sensibles pour Hélène Boucher.

API : *parking : Le plan vigipirate ne permet pas d'utiliser toutes les places de parking autour de l'école. Faute de place, beaucoup de parents sont obligés de se garer de manière non autorisée pour pouvoir amener leurs enfants à l'école. La tranquillité publique est très présente cette année et verbalise énormément (135 € l'amende). Cela crée de plus en plus de tension chez les parents et conduit à une montée des incivilités et cela rejaillit sur l'école. De nombreux parents ont contacté l'API.*

Quelles sont les règles de vigipirate vis-à-vis de la condamnation des places de parking autour des écoles ? L'API va prendre rdv avec la mairie afin de discuter de solutions à envisager.

Question des enseignants concernant la présence d'amiante : comme une partie du sol de la maternelle contenait de l'amiante, est-ce également le cas sur l'élémentaire ? Y'a-t-il eu un diagnostic amiante sur l'école élémentaire ? Si oui, les résultats peuvent-ils être communiqués ?

Inquiétude due au fait notamment qu'il y a une grande fissure dans le sol de la classe de Cpb. Une demande travaux a été faite (et renouvelée) : il n'y a toujours pas eu de réponse à ce jour.

La mairie va se renseigner pour la demande de travaux. Diagnostique ?

> **ALAE :**

Projet de décoration des ronds-points pour Noël en collaboration avec le service espace vert.

Projet de création d'une station météo à la place du bac à sable.

Il n'y a plus de poules car ce n'est plus un projet de l'ALAE.

> **Cantine :**

API : Les élèves trouvent la qualité de la nourriture en baisse surtout sur la viande et le poisson.

La mairie transmet les remarques à la cuisine centrale.

Questions des parents élus API

Les questions ont été abordées durant le Conseil d'Ecole.

-Demande de l'API à l'équipe enseignante de l'informer des projets et sorties menés (+ photos) afin que l'API puisse communiquer et mettre en avant le travail des professeurs et la vie de l'école sur son site.

-Pour la classe découverte à Bouconne (« nuit sous la tente ») : demande des enseignants à l'API pour prêt de duvets et tapis de couchage, afin d'éviter aux familles d'acheter spécialement ce matériel.

Prochains conseils d'école :

Jeudi 6 février 2020 à 18h et mardi 23 juin 2020 18h

Fin du conseil d'école : 19h23

*Échanges informels et
verre de l'amitié offert par l'équipe enseignante*

La directrice d'école,

**Ecole élémentaire
Hélène BOUCHER**
10, chemin des Carrières
31770 COLOMIERS
05 61 63 50 49
ce.0310432b@ac-toulouse.fr

Les secrétaires de séance :

*Mme Alquier-Bouffard,
enseignante*



*Mme Gardon M. Beltran,
parents élu API*



RASED DE CIRCONSCRIPTION

Colomiers HG 17

Le RASED de circonscription

Les missions des psychologues

Psychologues :

Marion PILLON :

Ecoles J. Ferry, A. Savary, M. Curie,

H. Boucher élémentaire

Marion.pillon@ac-toulouse.fr

Le réseau de circonscription contribue à

l'observation des élèves identifiés par

l'enseignant de la classe, à l'analyse de leurs

compétences et des difficultés qu'ils

rencontrent.

Il répond à des demandes collectives et

individuelles et se réunit régulièrement pour

analyser ces demandes.

En tant qu'interlocuteurs des enfants, des familles et des équipes enseignantes, les psychologues de l'Education Nationale :

-apportent leur aide à l'analyse de situations particulières en liaison étroite avec les familles et les enseignants par l'utilisation d'outils et de méthodes spécifiques.

-accueillent, écoutent, informent et élaborent avec les familles et les équipes pédagogiques, les modalités de suivi individuelles ou collectives nécessaires.

Corine BARROUDI :
Ecoles L. Aubrac, Lamartine, En Jacca,
J. Macé, Simone Veil
05 61 63 50 36

corine.baroudi@ac-toulouse.fr

Les missions des enseignantes E et G

Carole LACANAL :

Les groupes scolaires de Aussonne, Merville

05 61 85 89 81 (bureau Aussonne)

rased-hg17.aussonne@ac-toulouse.fr

L'aide spécialisée à dominante pédagogique contribue à la prise de conscience et à la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite.

L'aide spécialisée à dominante rééducative contribue à faire évoluer les rapports des

enfants aux exigences de l'école et à

restaurer leur investissement dans les

tâches scolaires.

-réalisent des bilans psychologiques appropriés pour éclairer des problématiques soulevées.

-participent et contribuent aux équipes de suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Lara MIANES :
Ecoles G. Sand, Mondonville, Daux,
H. Boucher maternelle
mianeslara@yahoo.fr

Les enseignantes E et G axent leur travail sur la prévention et la remédiation et peuvent proposer :

- des observations en classe et une aide à l'analyse des situations

- des projets de prévention en collaboration avec les enseignants sur des classes

entières ou des petits groupes d'élèves

- des remédiations en petits groupes ou

individuelles.

-travaillent en coordination avec les professionnels des services médico-sociaux.

-apportent un soutien aux élèves et aux équipes pédagogiques en situation de crise, particulièrement en cas d'impact sur la communauté scolaire.

Enseignante G :
Corinne BARTAUD

rased-hg17.colomier-pb@ac-toulouse.fr

Enseignante E :
Laure DUPOUY

rased-hg17.colomier-pb@ac-toulouse.fr

Le Pôle Ressource de Circonscription

La circonscription de Colomiers est composée des communes suivantes :

Colomiers, Mondonville, Daux, Aussonne et Merville.

Le Pôle Ressource de circonscription travaille la question de la difficulté scolaire à l'échelle de la circonscription.

Il regroupe tous les personnels que l'inspecteur de l'éducation nationale peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'une école. L'objectif de tous les professionnels mobilisés dans ce cadre est de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles afin d'améliorer la réussite scolaire de tous les élèves.

Le RASED, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté, est l'une des composantes de ce pôle ressource. Il est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues de l'Education Nationale qui exercent dans la circonscription. Après concertation de ces membres, l'IEN arrête l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du Rased.

Le Pôle ressource se réunit une fois par période.

Les membres du Pôle Ressource de la circonscription de Colomiers sont :

- l'Inspectrice de l'Education Nationale,
- 2 conseillères pédagogiques de circonscription,
- les membres du RASED : 4 psychologues de l'Education Nationale ayant chacune un secteur de la circonscription et 2 enseignantes spécialisées (E et G) intervenant majoritairement sur la commune de Colomiers,
- le médecin de l'Education nationale,
- 2 directeurs d'écoles élémentaires et 1 directrice d'école maternelle,
- 3 référents de scolarité.

Coopérative scolaire

Bilan 2018 - 2019

Au 31/08/2019 : 11967.25 euros sur le compte mais un chèque pas encore encaissé (77 euros, toujours pas encaissé au 30 septembre 2019)

Le grand livre des comptes a été communiqué aux parents élus lors de la commission de contrôle des comptes du 13/09/2019

CHARGES DE L'ANNEE 25 396,36 euros				
Achats d'objets à céder (règlement des photographies, Achat pour la tombola des cycles 3)	Assurances	Activités éducatives (sorties, projet de classe et d'école, classe découvertes-hors les murs - poney, ...)	Cotisation à l'OCCE	Autres dépenses (frais de fonctionnement, frais bancaires, retour chèques impayés)
5 982,00€	93€	18 390,40€	773.76€	157.27€

PRODUITS DE L'ANNEE 37 286,61 euros			
Ventes d'objets (photographies, Tombola cycle 3, Ventes de gâteaux)	Activités éducatives (participations des familles aux sorties)	Cotisations des familles	Autres recettes (actions des parents)
11 460,33 €	13 798,47€	3 751,00€	2176.85€ + 460€ (retour d'un chèque de l'exercice de l'année précédente)

Soit un résultat pour l'année 2018-2019 de + 6 250,29 euros

Document 1 : Rôles et responsabilités du Conseil d'Ecole

Règlement type des écoles maternelles et élémentaires de la Haute-Garonne (document acté le 23 mars 2018) / Annexe 1 : les différents acteurs et instances de l'école

III - RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES PERSONNES ET DES INSTANCES DE L'ECOLE

► **LE CONSEIL D'ÉCOLE**

Composition / D.411-1 du code de l'éducation

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le-la directeur-trice d'école, président(e) ;

2° Deux élus :

a) le maire ou son représentant ;

b) un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ou, lorsque les dépenses de fonctionnement de l'école ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le président de cet établissement ou son représentant ;

3° les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école, choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus selon les modalités par arrêté du ministre chargé de l'éducation ;

6° le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école ;

L'inspecteur de l'éducation nationale assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil.

En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressantes :

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées non mentionnées au cinquième alinéa du présent article ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

L.216-1 du code de l'éducation

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires prévues à l'article L.216-1 du code de l'éducation et les

représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Dans le cas des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) chacune des écoles constitutives d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) possède son propre conseil d'école.

Une procédure spécifique permet toutefois, suite à la proclamation des résultats, aux différents conseils d'école d'un même RPI de se réunir pour la totalité de l'année scolaire.

Compétences / Article D+11-2 du code de l'éducation

Le conseil d'école, sur proposition du-de la directeur-trice de l'école :

1°Vote le règlement intérieur de l'école ;

2°Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;

3°Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :

a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;

b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;

c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;

d) Les activités périscolaires ;

e) La restauration scolaire ;

f) L'hygiène scolaire ;

g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;

h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;

4°Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;

5°En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;

6°Donne son accord :

a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles prévues par l'article L.216-1;

b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-

L.401-4 du code de l'éducation 4 ;

7° Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, conformément à l'article L.212-15.

L.212-15 du code de l'éducation

En outre, une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;

b) L'organisation des aides spécialisées.

En fin d'année scolaire, le-la directeur-trice de l'école établit à l'intention des membres du conseil d'école un bilan sur toutes les questions dont a eu à connaître le conseil d'école, notamment sur la réalisation du projet d'école, et sur les suites qui ont été données aux avis qu'il a formulés.

Par ailleurs, le conseil d'école est informé des conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves, et notamment la réunion de rentrée.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

Document 2 : les effectifs et organisation des classes / rentrée 2019

Les effectifs à la rentrée :

	Au 02 septembre 2019	Au 12 octobre 2019	Au 08/11/2019
CP	63	65	
CE1	68	68	
CE2	67	67	
CM1	61	63	
CM2	78	78	
Total	337 élèves 14 classes + dispositif UPE2A	340 élèves 14 classes + dispositif UPE2A	
UPE2A	10 élèves	14 élèves	

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

ELCO : 14 élèves inscrits au 02/10/2019

ELCO : Enseignements de Langue et Culture d'Origine Cours d'arabe le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30 par Mme Mekhatria / début des cours le mercredi 2 octobre 2019.

Les ELCO sont des activités d'enseignement à part entière assurées, dans le cadre d'une coopération bilatérale, par des enseignants étrangers ou d'origine étrangère mis à disposition par leur gouvernement. En tant qu'activités d'enseignement, les ELCO sont soumis aux principes fondamentaux du service public de l'éducation : laïcité, gratuité et neutralité.

Organisations des classes : (au 12/10/2019)

CPa : 21 élèves classe de Mme Payan Karine	CE2b : 27 élèves classe de Mme Bouscary Nadège
CbB : 21 élèves classe de Mme Alquier-Bouffard Sévrine	CE2-CM1 : 23 élèves (13 CE2 + 10 CM1) classe de M.Glasman Robert
CPc : 22 élèves classe de M.Patron Olivier	CM1a : 27 élèves classe de Mme Rouvel Manon et M.Ségalas Floréal
CE1a : 23 élèves classe de Mme Saure Caroline	CM1b : 26 élèves classe de Mme Armaing Agnès et Mme Colès Julie
CE1b : 23 élèves classe de Mme L'Hermite Stéphanie	CM2a : 26 élèves classe de Mme Richou Pauline
CE1c : 22 élèves classe de Mme Javerzac Maité	CM2b : 26 élèves classe de Mme Ginibre Cécile et M.Clavet Bruno
CE2a : 27 élèves classe de Mme Lacroix Christine	CM2c : 26 élèves classe de Mme Rabion Sandrine
UPE2A Mme Puech Marie-Line	//

Présentation du Projet d'Ecole 2018/2022 :

A partir du bilan du projet d'école 2014/2018, le nouveau projet porté par l'équipe de l'école s'intitule : « *LANGUES, CULTURES et CITOYENNETE* ».

Axes prioritaires du projet d'école :

Axe 1 : continuité des enseignements

objectifs prioritaires pour l'école : travailler la maîtrise des compétences intra cycles et inter cycles / conforter les apprentissages fondamentaux / individualisation des parcours : réflexion commune sur la prise en charge de la difficulté scolaire

Axe 2 : diversité des langues dans le parcours des élèves

objectifs prioritaires pour l'école : prendre en compte les différentes origines et cultures des élèves / enseignement de langues étrangères , maîtrise de la langue française

Axe 3 : Citoyenneté et cultures

objectifs prioritaires pour l'école : devenir citoyen / renforcer les relations avec les partenaires (familles, Alae, collèges, services culturels municipaux...) / acquérir un patrimoine culturel commun

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager
aux élèves les valeurs de la République.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

1 | La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

3 | La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 | La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

12 | Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.